

# Un nouveau service pour accompagner au mieux les victimes

## JUSTICE

Avec l'inauguration de l'Unité Médico-Judiciaire de Proximité ce mercredi 25 janvier, un pas important a été franchi dans les procédures judiciaires et l'accompagnement des victimes. Dans ces nouveaux locaux de 80 m<sup>2</sup>, elles seront entendues, considérées et orientées vers une prise en charge adaptée. Une structure, unique dans l'Aude, impulsée par le parquet avec le soutien financier du ministère de la Justice.

Jusqu'à présent, à Narbonne, une victime de viol se rendait soit au commissariat soit à la gendarmerie et l'officier qui recevait sa plainte l'adressait au docteur Marie-Ange Mignard, médecin légiste. « Je travaillais sur réquisition, explique le médecin. Je recevais la personne en semaine à mon cabinet et le samedi ou le dimanche, la victime devait se présenter auprès du gynécologue de l'hôpital qui était de garde. Car le plus urgent dans ce cas est d'effectuer les prélèvements pour recueillir les preuves matérielles. Ensuite, elle revenait le lundi pour que je puisse constater les lésions ».

### Un temps précieux gagné sur la procédure

« Les difficultés rencontrées par l'absence de structure étaient réelles, explique pour sa part Ludovic Vinolas, commandant de police. Les victimes étaient obligées de se déplacer sur Béziers ou Perpignan ou de convenir d'un rendez-vous avec le Dr Mignard, qui travaille pour nous depuis plus de 15 ans. Elle se rendait disponible en dehors de son cabinet, ce qui n'est pas facile pour elle. Un certificat médical établi aux urgences ou par un médecin généraliste ne permet pas au parquet de mesurer la gravité de l'infraction ».

Car la loi impose que les victimes soient examinées par un médecin légiste, « le seul habilité à indiquer l'incapacité totale de travail qui déterminera la qualification pénale » a rappelé Éric Camous, le procureur, indiquant le budget mobilisé par le mi-



Visite des nouveaux locaux de l'unité médico-judiciaire par le procureur Éric Camous ce mercredi 25 janvier.

PHOTO PHILIPPE LEBLANC

nistère de la justice pour la création (17) ou l'extension (50) de ces 67 unités médico-judiciaires en France : 20 millions d'euros. « C'est le résultat de la volonté politique du ministère de la justice. Cette nouvelle enveloppe nous a permis de constituer une équipe autour des magistrats pour construire les dossiers, et que nous réclamions depuis des années. Une dotation de 640 000 euros nous permet de recruter un médecin légiste, d'aménager les locaux et d'acquiescer un véhicule ». Un an de travail aura été nécessaire pour faire aboutir ce projet impulsé par le parquet, soutenu financièrement par la chancellerie, et appuyés par l'hôpital de Narbonne ainsi que la municipalité.

### Un lieu d'accueil conçu pour les victimes, fragilisées par ce qu'elles ont subi

Désormais, l'unité médico-judiciaire facilitera les démarches. Dans ce lieu conçu pour travailler tout en finesse, les victimes seront accueillies en tant que telles. Chaque salle d'examen est pourvue d'une salle d'attente, y compris celle des enfants, privilégiant l'écoute et la souplesse.

« Une équipe composée de deux secrétaires, deux infirmières et deux psychologues accompagne le Dr Mignard, (NDLR : devenue salariée), détaille le Dr Serge Brelit chef de pôle Urgence Réanimation imagerie médicale qui a chapeauté le projet. Le suivi psychiatrique est assuré par le service du Dr Sebba. Au départ, le service fonctionnera du lundi au vendredi et les urgences poursuivront les consultations les nuits et le week-end. En tant qu'urgentiste, face à ces victimes, on se sent seul,

on a le sentiment d'un travail imparfait ». L'Unité fera donc le lien entre l'approche médicale et les services judiciaires, tout en optimisant la prise en charge des victimes. « Elles sont vulnérables, et doivent être accompagnées de A à Z. Grâce à cette unité, on va pouvoir créer le parcours patient, c'est fondamental ». Parmi les missions de cette nouvelle unité, la prise en charge des victimes de violences sexuelles et d'agressions, l'examen du mis en cause pendant la garde à vue et la levée de corps lorsque le médecin légiste se déplace sur les lieux de la découverte d'un cadavre. Des entretiens seront réalisés sur les abus de faiblesse, les situations de harcèlement. Au-delà, les examens médicaux liés aux infractions routières y seront également pratiqués.

Véronique Durand

### Un accélérateur des procédures

L'ouverture de l'Unité Médico Judiciaire de Proximité qui dépend du centre hospitalier de Narbonne a été rendue possible grâce à l'action du procureur Éric Camous. Le ministère de la justice a financé l'UMJ mettant en lien santé, forces de l'ordre et justice, ce qui n'était pas le cas sur le Narbonnais. L'UMJ, implantée dans l'immeuble Saint Paul boulevard Rabelais, ouvre du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. Son budget annuel est de 630 000 euros, avec un objectif de 3 000 actes/an.

## Vers la création d'un pôle de médecine judiciaire à Narbonne

### JUSTICE

L'inauguration de l'unité médico-judiciaire sur l'hôpital de Narbonne n'est que la première étape qui doit mener à la mise en place d'une structure qui pourrait à terme intervenir sur les villes voisines de Carcassonne et Béziers.

L'enjeu est de taille à l'heure où le ministère de la Justice promet une meilleure prise en charge des victimes d'infraction. De l'aveu du procureur de la République, Éric Camous, la présentation officielle ce mercredi 25 janvier de l'unité médico-judiciaire sur l'hôpital de Narbonne est « une porte ouverte » vers la constitution d'un pôle de médecine judiciaire dans la sous-préfecture de l'Aude. Concrètement à terme, la structure nouvellement inaugurée,



Narbonne devient le lieu central dans l'Aude de la politique médico-judiciaire.

PHOTO PHILIPPE LEBLANC

en phase de test depuis mars dernier et opérationnelle depuis octobre 2022, regroupera : l'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger, le pôle de médecine psychiatrique d'urgence et l'unité de médecine légale.

### Les victimes pourront bientôt porter plainte au sein de l'hôpital

Un outil, potentiellement opérationnel dans le courant de l'année 2023, qui permettra aux vic-

times, profondément traumatisées, de pouvoir déposer plainte dans l'enceinte même de l'hôpital. « Il s'agira de lieux différenciés mais ils posséderont un secrétariat commun » détaille le procureur Éric Camous. À noter que ces structures, dans l'attente également du recrutement de deux médecins légistes supplémentaires, pourraient aussi à l'avenir travailler avec Carcassonne et Béziers, dépourvus de tel instrument fa-

cilitant à la fois le travail des enquêteurs, la prise en compte des victimes et des personnes poursuivies. Une dynamique saluée par l'ensemble des acteurs « autour d'une volonté politique partagée avec la preuve que le service public a une réelle capacité à créer, à s'engager et à se moderniser » comme l'on soulignait à la fois le parquet, la municipalité et la direction de l'hôpital.

Julien Marion



**JARDINAGE**

**Lm Jardins**

La compétence d'un professionnel  
NARBONNE  
06 81 42 39 70  
www.lmjardins.com

- Élagage
- Abattages
- Plantations
- Débroussaillage
- Puits
- Terrassement

Aide de l'État  
JUSQU'À  
6 000€

À VOTRE SERVICE

Pour rejoindre nos annonceurs, contactez-nous au :  
**04 3000 7000**